

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Réfection de la salle de bain du logement communal situé aux Vertes Campagnes / Société JESUS DA ROCHA / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour la réfection de la salle de bain du duplex communal situé aux Vertes Campagnes,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à 3 sociétés ; que les 3 devis ont été analysés par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise JESUS DA ROCHA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 9 376.04 € HT, soit 11 251.25 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise JESUS DA ROCHA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 9 376.04 € HT, soit 11 251.25 € TTC, concernant la réfection de la salle de bain du duplex communal situé aux Vertes Campagnes ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 17 février 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 18 février 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 18 février 2026.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101739-20260217-2026_031_DEC-DE